


LEGENDE

- Zone soumise au bruit d'une infrastructure de transport terrestre (catégorie 1)
- Zone soumise au bruit d'une infrastructure de transport terrestre (catégorie 2)
- Zone soumise au bruit d'une infrastructure de transport terrestre (catégorie 3)

Secteur de nuisances acoustiques dans lequel l'opportunité d'une prescription d'isolement acoustique sera examinée pour toutes demandes de permis de construire



URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25 contact@urbaservice.fr

Commune de VEMARS

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
13 JUIL. 2017

9b

NUISANCE ACOUSTIQUE DES TRANSPORTS TERRESTRES PLAN

ECHELLE : 1/5000e